

AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, adoptera à une session ultérieure un règlement pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) règlement 172-2005, afin de permettre les habitations autres qu'unifamiliales isolées, en plus des unifamiliales isolées, dans les secteurs se trouvant dans un îlot déstructuré et bénéficiant de droit e vertu de l'article 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 18 février 2019.



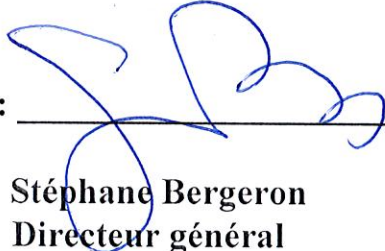
Stéphane Bergeron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 18 février 2019 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 février 2019.

Signé : _____



Stéphane Bergeron
Directeur général